

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit janvier, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36 **Quorum : 19**
Présents : 25

Ayant donné un Pouvoir : 04

Absents : 07

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 29

Résultat du vote :

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 29

Pour : 23

Contre : 06

**Majorité absolue des suffrages
exprimés :** 15

Secrétaire de séance :

Georges CAGNIN

Date de la convocation :

22/01/2025

25 présents : *Avressieux* : MM. REGALLET Paul, WALLE Olivier. *Belmont-Tramonet* : Mme BOURBON Marie-Christine. *Champagneux* : M. CAGNIN Georges. *Domessin* : Mmes HERRAULT Françoise, MADELON Caroline, M. LESAGE Claude. *La Bridoire* : Mmes BEGUIN-BECHEROT Nathalie, MM. BERTHIER Yves, VITTOZ Philippe. *Pont de Beauvoisin* : Mmes FERRARI Myriam, YACONO Céline, MM. BERTHOLLIER Christian, LECOCQ Pascal, PEYSSONNERIE Daniel. *Rochefort* : M. ARGOUY Yves. *Saint Béron* : Mme VERRIER Muriel, MM. PERROT Alain. *Saint Genix-les-Villages* : Mmes COUDURIER Françoise, MESTRALLET Nadège, PICARD Marie-France, MM. DREVET-SANTIQUÉ Jean-Pierre, PUGNOT Bertrand, PARAVY Jean-Claude. *Sainte Marie d'Alvey* : / . *Verel-de-Montbel* : M. CEVOZ-MAMI Christian.

04 pouvoirs : Mme ANDRE Valérie à M. LESAGE Claude, Mme JOURDAN Véronique à M. BERTHIER Yves, M. LOMBARD Daniel à M. BERTHOLLIER Christian, M. VERGUET Nicolas à Mme BOURBON Marie-Christine,

07 Absents : M. BILLON Pierre, M. GONARD Xavier, Mme LABBAY Catherine, M. PERSON Philippe, M. PICHE Barthélémy, M. REVEL Daniel, Mme SAUNIER Elise.

OBJET : ECHEANCIER DE VERSEMENT DE LA COTISATION 2025 DU SMAPS ;

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté préfectoral n° PREF-DCL-BIE-2023-13 du 25 mai 2023 portant approbation des statuts de la communauté de communes Val Guiers ;

VU les statuts du syndicat mixte de l'Avant-Pays Savoyard (SMAPS) ;

VU la délibération du conseil communautaire n°2024_03_26_12 du 26 mars 2024 portant approbation de la cotisation 2024 du SMAPS ;

Considérant que le SMAPS compte parmi ses recettes les cotisations de ses EPCI membres. Cette cotisation est un forfait par habitant de chaque EPCI dont le montant a été fixé à 14,00€ en 2024 par délibérations concordantes ;

Considérant que le versement de la cotisation au SMAPS intervient en milieu d'exercice budgétaire ;

Considérant les difficultés de trésorerie ponctuelle du SMAPS présentées par sa Directrice ;

Le Président :



PROPOSE que la communauté de communes accepte de verser au SMAPS 40% de la cotisation 2025 calculé sur la base de la cotisation 2024 ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Par 23 voix pour ; 06 voix contre (BEGUIN-BECHEROT Nathalie, FERRARI Myriam, LECOCQ Pascal, MESTRALLET Nadège, PEYSSONNERIE Daniel, VITTOZ Philippe); aucune abstention,

➤**ACCEPTÉ** de verser par anticipation 40% de la cotisation 2025 de la communauté de communes Val Guiers au SMAPS sur la base du montant versé en 2024 ;

➤**AUTORISE** M. le Président à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération ;

Le Président,

-**Certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité.

-**Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 13/02/2025,

Le Président,
Paul REGALLET

Le secrétaire de séance
Georges CAGNIN